



Paris, le 31 décembre 2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Attention aux intoxications par le monoxyde de carbone

En France, chaque année, environ **5 000 personnes** sont victimes d'une **intoxication** au monoxyde de carbone. Parmi elles, 1 000 doivent être hospitalisées, ces accidents pouvant laisser des séquelles à vie, et environ 50 décèdent.

Le monoxyde de carbone est un gaz **incolore** et **inodore**, et donc **indétectable** par l'homme. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

**En ces fêtes de fin d'année, il s'agit d'être tout particulièrement vigilant** en cas d'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint, de groupes électrogènes ou de panneaux-radiants à combustible gazeux lors des rassemblements de personnes (rassemblements familiaux, manifestations culturelles ou religieuses). Depuis le début du mois de décembre, 248 intoxications et 8 décès ont été recensés.

**Il faut donc impérativement respecter les recommandations suivantes :**

- **Ne faites fonctionner les panneaux radiants à combustible gazeux qu'en période d'occupation des locaux ;**
- **N'installez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage) : il doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments ;**
- **N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;**
- **N'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par grand froid ;**
- **Aérez quotidiennement votre habitation, même par temps froid.**

**Le strict respect de ces consignes est impératif pour éviter le risque d'intoxication mortelle.**